proposition de résolution suivante, déposée par M. HERY :

« Le Sénat demande que les décisions de Londres, prises conjointement avec la Commission des réparations, soient communiquées aux Commissions des Finances et des Affaires étrangères pour l'exécution de l'article 2 du projet de loi en discussion et pour rechercher si les dites décisions sont une novation du Traité de Versailles à laquelle serait nécessaire l'approbation du Parlement ».

M. HERY monte à la tribune et soutient sa motion et dit en terminant :

« Je ne demande pas d'ores et déjà la revision des accords de Londres. Je demande simplement que les Commissions compétentes examinent s'il y a lieu de les reviser. Pour moi, que l'Allemagne ne paie pas et que la France paie, je n'y consens pas ».

M. BRIAND monte à son tour à la tribune et déclare notamment :

« Supposons qu'on admette la thèse, qu'on considère qu'il y ait novation. Alors, rien n'existérait plus : ni le Traité, ni la Commission des réparations. Le monde entier pousserait un cri de stupeur. La France dirait à ses Alliés : Il y a un Traité, mais ses résultats ne me conviennent pas. La décision de la Commission des réparations me déplaît, je ne l'accepte pas.

» La conséquence, c'est que nous reprenons notre isolement. Nous nous tournons vers l'Allemagne et nous lui disons : Reprenons l'affaire, c'est une affaire à remettre, comme disaient les Poilus. Eh bien ! ce n'est pas moi qui la remettrai. J'ai pris ma responsabilité, au Sénat de prendre les siennes. (Vifs applaudissements).

Confiance est faite par 268 voix contre 8

M. CHERON. — La Commission repousse l'amendement qui aurait pour résultat de suspendre le vote du budget des dépenses recouvrables et l'exécution des mesures qu'il contient.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le Gouvernement a nettement posé la question de confiance et naturellement repousse l'amendement de M. Héry.

L'amendement est repoussé par 268 voix contre 8, sur 277 votants.

La cession des droits à indemnité

Ce gros incident terminé, on reprend la discussion normale du budget des dépenses recouvrables.

L'article 2 est adopté sauf les mots : conformément à l'état 4 bis annexe à la présente loi », qui sont supprimés, d'accord entre le Gouvernement et la Commission.

Une controverse s'engage sur les articles 26 et 27 du texte de la Chambre relatif aux cessions des droits à indemnité. La Commission sénatoriale les a disjoints.

M. LOUCHEUR réclame leur rétablissement pour établir une nouvelle procédure où l'Etat aurait des droits de préemption.

M. RIBOT, président de la Commission des Régions libérées ; REYNAUD, rapporteur, maintiennent la disjonction, assurant que la Commission présentera son rapport à bref délai.

Les ministres acceptent. Les articles restent disjoints.

Le projet de loi est adopté par 249 voix contre 7

L'article 9 est adopté, avec le relèvement de 100 millions, proposé par la commission de l'augmentation d'abord admise par elle au total des autorisations d'engagement accordées au ministre des Régions libérées pour effectuer les achats nécessaires à l'Office de reconstitution industrielle des départements libérés.

Les derniers articles sont adoptés, ainsi que l'article 1er, qui avait été réservé.

Sur l'ensemble, M. J. DELAHAYE prononce une violente diatribe contre le Traité il déclare qu'il ne votera pas le budget des dépenses recouvrables.

M. DE LAMARZELE déclare :

« Je puis passer l'éponge sur l'abandon du remboursement des 60 milliards que la France a déjà payés pour le compte de l'Allemagne ».

L'ensemble du projet de loi est adopté par 249 voix contre 7, sur 256 votants.

Le Sénat fixe sa prochaine séance au jeudi 2 juin, à 15 heures. Il suspend sa séance à 20 heures 15.

La séance sera reprise à 23 heures. On attend le budget retour de la Chambre.

***

La séance est reprise à 11 heures 50. Le président, M. BIENVENU-MARTIN annonce que la Chambre a voté sans modifications le texte du Sénat sur le budget des dépenses recouvrables.

La séance est levée aussitôt.

La Chambre a voté le budget

On y a parlé du « Scandale des cessions »

Paris, 31 mai. — La Chambre s'est réunie à 22 heures 35, pour discuter le projet, retour du Sénat, relatif au budget des dépenses recouvrables.

Après discussion sur les changements apportés par le Sénat, le passage à la discussion des articles est ordonné. Divers chapitres sont adoptés avec les chiffres du Sénat.

M. DESJARDINS proteste contre la réduction de crédits prévus pour les secours aux habitants des régions libérées qui n'ont pas pu réintégrer leur domicile.

M. LOUCHEUR demande à M. DESJARDINS de ne pas insister, les crédits votés par le Sénat sont suffisants.

M. DESJARDINS maintient son amendement qui est repoussé à mains levées. Tous les chapitres de dépenses sont adoptés avec les chiffres du Sénat.

On arrive à la loi de finances. La commission des finances demande le rétablissement du chapitre 26, relatif aux cessions.

ESCOFFIER, député du Nord, prend acte des déclarations du ministre des finances, affirmant que le statut des cessions sera bientôt réglé, mais, dit-il, la Chambre ne doit pas voter le texte improvisé par la commission des finances.

M. DE LASTEYRIE. — Ce n'est pas un texte improvisé, il y a un an qu'il est étudié par les commissions des finances et des régions libérées.

ESCOFFIER. — Les commission des régions libérées de la Chambre et du Sénat ont encore leur mot à dire.

M. LOUCHEUR appuie la proposition de disjonction de l'article 26, parce que M. RIBOT a pris l'engagement de déposer un rapport avant mardi prochain.

M. René LEFEBVRE parle dans le même sens. La question doit rester entière.

M. DAURIGNY, rapporteur, affirme au contraire qu'il est indispensable de mettre fin au scandale des cessions dans les régions libérées. Ce scandale commence à mouvoir l'opinion publique.

Les députés des régions libérées protestent.

M. LOUCHEUR monte à la tribune. — Il déclare aux applaudissements de la Chambre, que l'honnêteté des sinistrés ne peut pas être mise en doute et que les procureurs de la République ont reçu des instructions très nettes pour faire appel de toute décision entachée d'abus.

M. LOUCHEUR conclut en rappelant que le Sénat sera saisi mardi du rapport promis par M. RIBOT.

La disjonction des articles 26 et 27 prononcée par le Sénat est également votée par la Chambre.

L'ensemble du budget des dépenses recouvrables, tel que le Sénat l'avait adopté est voté à mains levées.

Séance levée à minuit. Séance jeudi matin, à 9 heures 30. Discussion navale.

La reprise aux Communes des stocks de charbon

Dans sa séance de l'après-midi, la Chambre a adopté le projet de résolution de M. Jean MAILLARD, tendant à la reprise au prix coûtant par le bureau national, des charbons des stocks de prévoyance constitués par les communes.

La taxe sur le chiffre d'affaires

L'ordre du jour appelant ensuite la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires, plusieurs orateurs réclamèrent la suppression de cette taxe et le débat fut renvoyé à jeudi.

POUR DE BEAUX YEUX

UN JEUNE HOMME A ÉTÉ TUÉ D'UN COUP DE FER A FRISER

Nantes, 31 mai. — Dans un café de la place Royale, au cours d'une discussion au sujet d'une fille de mœurs légères, Marie Bouyer, 24 ans, l'ami de celle-ci, René Cruau, 19 ans, cuisinier, a blessé mortellement d'un coup de fer à friser un jeune homme de 17 ans et demi, Louis Morandeau, manœuvre, rue Menou.

Le meurtrier et la fille Bouyer ont été arrêtés.

QUATRE JEUNES GENS SE SONT MORTELLEMENT BLESSES

Une querelle éclatait avant-hier soir, vers onze heures, place Parmentier, à Ivry-Centre, entre plusieurs jeunes gens dont un soldat, qui venaient de quitter le bal de « la Grille », où ils avaient passé la soirée.

La dispute, dont une femme était la cause, s'envenima bientôt et peu après quatre blessés jonchaient le sol. Le plus grièvement atteint, Georges Alphonse, 20 ans, soldat au 21e d'infanterie coloniale, avait reçu trois coups de couteau dans le dos et dut être transporté à l'hôpital du Val-de-Grâce, où son état est jugé des plus graves. Avant de succomber sous leurs coups, le colonial avait blessé, à coups de rasoir, ses adversaires : Edouard Moreau, 19 ans, sa sœur, Marthe, 17 ans, 6, rue Parmentier, à Ivry, Albert Dézé, 20 ans, 9, rue du Parc, à Ivry. Ces deux derniers, dont les blessures sont graves, furent admis à l'hospice de la localité.

Un assassin s'est empoisonné à la prison de la Santé

Paris, 31 mai. — Le 7 janvier dernier, une veuve de guerre, Mme Marie Sutter, mercière, 4 rue Château-Landon, était assassinée dans son magasin. Le meurtrier s'était férocement acharné sur sa victime qui n'avait reçu moins de dix-sept coups de couteau.

Il ne tarda pas à être identifié. C'était un nommé Victor Bodard, âgé de 38 ans, originaire de Boulogne-sur-Mer, repris de justice dangereux, qui était venu habiter en décembre 1920, rue Perdonnet ; il se disait bijoutier en chambre. Ayant fait la connaissance de Mme Sutter et sachant qu'elle possédait des économies, il n'hésita pas à la tuer lâchement pour la voler.

Il fut retrouvé et arrêté le 24 janvier, dans un hôtel de Nantes, où il se cachait sous le faux nom de Dupuis. Il fit des aveux complets et prétendit avoir jeté dans un égoût du quartier de la Chapelle, les titres et les bijoux qu'il avait dérobés.

Ecroué à la Santé, Bodard devait comparaître prochainement devant les assises. Il ne recevait aucune visite. Un autre détenu partageait sa cellule.

Dimanche après-midi, alors qu'il paraissait très calme et devisait avec son compagnon de détention, il arracha la couture de l'épaule droite de sa veste, en retira précipitamment un petit paquet de poudre qu'il absorba avant qu'on ait pu intervenir. Il tomba, quelques secondes après, foudroyé.

Les constatations légales ont permis d'établir qu'il s'était empoisonné avec du cyanure de potassium. Comment se l'était-il procuré ? C'est ce que l'enquête, ouverte à la suite de sa mort, cherche à établir.

DERNIÈRE HEURE

Pour solutionner le problème Silésien

L'Angleterre tient à réunir le Conseil Suprême

Londres, 31 mai. — L'agence « Reuter » apprend que les dernières propositions du Gouvernement Britannique consistent en ce que le Conseil Suprême se réunisse au milieu de la semaine prochaine, à Boulogne. Jusqu'ici les seules questions à l'ordre du jour de cette réunion sont : la question de Haute-Silésie, et peut-être des sanctions, mais il ne paraît pas improbable que la situation créée par le Gouvernement d'Angora soit aussi discutée par les Alliés. Il est certain que les Etats-Unis et le Japon seront représentés, et si les questions des réparations ou de sanctions sont soulevées, la Belgique serait invitée à y prendre part.

On doit ajouter que jusqu'ici, il n'y a aucune acceptation formelle de la proposition de nommer une Commission d'experts pour traiter des affaires Silésiennes, et on a l'impression qu'une délégation d'experts avant que le Conseil Suprême n'ait tracé les lignes générales sur lesquelles ils auront à travailler, n'avancerait pas la solution de la question. L'opinion anglaise est que le Conseil se réunisse d'abord et aussitôt que possible.

N. B. — Cette note de l'agence « Reuter » qui a été envoyée aux journaux anglais au début de la soirée demande un éclaircissement. Le Gouvernement Anglais a déjà accepté en principe, la proposition du Gouvernement Français au sujet de la nomination d'une Commission d'experts pour la Haute-Silésie. Toutefois, il n'a pas encore accepté que cette nomination soit faite par les chancelleries.

Un train allié incendié

Sosnowice, 31 mai. — Entre Gleiwatz et Zabrze, des malfaiteurs inconnus ont mis le feu au train qui transportait les bagages des troupes alliées.

Les allemands se conduisent comme en pays conquis

Oppeln, 31 mai. — A Oppeln et dans toutes les localités occupées par eux, les volontaires Allemands se conduisent comme en pays conquis. Les maisons polonaises sont taxées de lourdes contributions de guerre au réquisitionnées. Les Polonais maltraités dans les rues, menacés de mort par les Allemands, s'enfuient en masse dans les territoires occupés par les insurgés.

M. Barthou à Mayence

Mayence, 31 mai. — A son arrivée à Mayence, M. Barthou a eu au Palais Grand Ducal une première entrevue avec le général Degoutte au sujet de l'installation des jeunes réservistes de la classe 1919 envoyés en renfort à l'armée du Rhin. Après la revue, le Ministre s'est rendu dans des casernements et cantonnements occupés par la troupe et s'est rendu compte par lui-même des conditions dans lesquelles les hommes étaient logés et nourris, il a interrogé plusieurs soldats appartenant à diverses classes et a recueilli de leurs réponses une impression des plus réconfortantes. Il s'est rendu à Wiesbaden.

Un escroc opère dans les régions libérées

Il se dit mandaté par la Chambre Syndicale des Entrepreneurs

Paris, 31 mai. — On nous communique la note suivante :

La Chambre Syndicale des Entrepreneurs de travaux publics et privés, 31, rue de Lutèce, Paris, est informée qu'un individu se disant mandaté par elle, fait paraître des annonces dans les journaux, engagé des contrôleurs pour le débarquement de matériaux en passant un contrat, et se fait verser 2.000 fr. de cautionnement, l'argent en poche, l'escroc disparaît.

Cet individu qui se dit ingénieur, se fait appeler Bivoire. Il opère dans les régions libérées et principalement dans la région d'Amiens, où il a réussi à commettre des escroqueries dont le Parquet est saisie.

AU CONGRES DES CHEMINOTS

Le Rapport moral a été adopté par 54.051 voix contre 46.500 et 3.618 abstentions

Paris, 31 mai. — La séance de l'après-midi du Congrès de la Fédération des Cheminots a uniquement été consacrée, à la discussion du rapport moral.

Jacquet, délégué d'Alsace-Lorraine, se déclare solidaire des minoritaires.

Jarrigion, du Midi, Dejonckère, de Saintes, et Leguennio, de l'Etat, prennent la parole. Les orateurs s'étendent longuement sur le dernier mouvement de grève. Monmousseau, au milieu du calme relatif, défend les Comité Syndicalistes révolutionnaires. A propos des exclusions, il déclare que les forces révolutionnaires montent et que les réformistes ne parviendront pas à paralyser ces forces. Il conclut que la politique de scission suivie par le bureau Fédéral est bien préméditée et établie sur un plan. « Si vous votez le rapport moral, vous aurez fait la scission. » Il demande aux délégués de sauver l'Union Syndicale en le repoussant.

Bidegaray, secrétaire général, répond point par point aux critiques formulées contre le bureau Fédéral et, en terminant, se déclare contre les exclusions mais pour la discipline confédérale.

La discussion est close. On passe au vote par mandats.

Le rapport moral présenté par le Bureau Fédéral est adopté par 54.051 voix contre 46.500. Il y a 3.618 abstentions. La séance est levée et renvoyée à demain matin.

Le "Héros National" est-il fou ?

ON VA L'EXAMINER A LILLE

Le tribunal correctionnel d'Avesnes, sur les conclusions du Parquet, vient de renvoyer le fameux « Héros National », Auguste Henry, 35 ans, lamineur à Ferrière-la-Grande dont nous avons relaté les réquisitions fausses au nom de l'armée, à l'asile d'aliénés de Lille pour y subir un examen.

Le Crime de Wallers

C'est pour 30 francs que fut assassinée la cabaretière :: ::

Le « Réveil du Nord » a relaté, hier matin, qu'un drame horrible avait mis en émoi le village de Wallers-d'Arenberg.

Une enquête fait sur place, nous permet, aujourd'hui de donner de plus amples détails sur ce crime.

LA MAISON DU CRIME

Au numéro 4 de l'Avenue de Wallers, un chemin vicinal qui remonte vers Bellaing, habitait les époux Lecerf-Ochin, cabaretiers et débitants de tabac.

La maison est composée au rez-de-chaussée, d'une salle de débit et d'une autre pièce attenant à la cuisine ; c'est dans cette dernière pièce que fut commis le crime.

Comme nous l'avons dit hier, l'assassinat fut commis entre deux heures et deux heures et demie.

En attendant l'arrivée du Parquet de Valenciennes, rien n'avait été changé.

Du sang en abondance s'était répandu dans la pièce.

PENDANT QUE LE MARI DORMAIT...

M. Lecerf, qui est âgé de 63 ans, est un retraité des mines.

Ayant déjeuné avec sa femme, Dehin Florence, 61 ans, M. Lecerf qui, actuellement est un peu souffrant, alla se reposer dans sa chambre qui est située au premier étage.

IL NE TARDA PAS A S'ENDORMIR ...LA FEMME ETAIT ASSASSINEE

Vers deux heures quinze, une voisine, qui voulait entrer chez les époux Lecerf-Ochin, trouva la porte fermée.

Elle n'y attacha aucune importance, étant donné surtout, que Mme Lecerf avait l'habitude de temps à autre, de fermer sa porte.

Peu de temps après, le jeune Robert Delfory, 15 ans, qui se rendait chez Mme Lecerf pour y acheter du tabac, trouva au contraire la porte ouverte.

Ayant remarqué que les chaises étaient culbutées, et que tout était en désordre, le jeune homme cria immédiatement au secours.

Des voisins pénétrèrent dans la maison et virent dans la cuisine le cadavre de Mme Lecerf-Ochin. La malheureuse avait été assommée à coups de massue, et ne donnait plus signe de vie.

On réveilla M. Lecerf qui descendit et se trouva en présence du cadavre de sa femme. Il n'avait entendu aucun bruit.

Le coup fait, il est à présumer que les criminels s'emparèrent de la clef du tiroir-caisse et en vidèrent le contenu. Il ne durent y trouver d'ailleurs, qu'une trentaine de francs.

Les gendarmes Rousselle, Bécourt et Delahaye de la brigade d'Hérin, prévenus par le citoyen Delécourt, maire, se rendirent d'urgence sur les lieux et procédèrent aux premières constatations d'usage.

Elles n'ont, quant à présent, donné aucun résultat.

D'un autre côté le Parquet de Valenciennes, représenté par MM. Chazal, juge d'instruction ; Tendron, juge-suppléant et Goichot, commis-greffier et de Lauvereyns, médecin-légiste, se transporta sur les lieux.

Le magistrat-instructeur interrogea longuement les voisins. Il faut espérer que les renseignements recueillis permettront de découvrir les coupables.

L'AUTOPSIE

Pendant que M. Chazal, juge d'instruction, enregistrait les déclarations des témoins, M. de Lauvereyns procédait à l'autopsie de la victime.

La praticien constata que Mme Lecerf avait reçu derrière la tête un formidable coup ; d'autres traces de coups furent remarquées à la face et à la tempe gauche. Mme Lecerf portait en outre des traces de strangulation.

Les époux Lecerf-Ochin jouissaient de l'estime générale.

La victime était la mère du citoyen Léon Lecerf, adjoint au maire de Bellaing et la belle-fille du citoyen Linquette, ancien adjoint au maire d'Anzin.

Ses funérailles civiles auront lieu jeudi à 3 heures.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Dans le Textile de Roubaix-Tourcoing

Les ouvriers syndiqués du textile se sont réunis hier soir à 7 heures à la Coopérative « La Paix », à Roubaix, pour discuter la mesure de diminution des salaires dont ils sont frappés.

Verdeurt, trésorier, présidait, Lefèvre, secrétaire du syndicat a fait l'exposé de la situation.

Les ouvriers ont été unanimes à protester contre le geste du consortium. Contraints et forcés, ils accepteront la diminution de 15 centimes l'heure, mais réservent toute action pour l'avenir.

UN CHOMEUR SE PEND

M. René Toussaint, 53 ans, apprêteur, demeurant rue de Mouvaux, cour Bérrard, 3, a été trouvé hier matin pendu dans sa chambre. Chômeur depuis longtemps et à charge de son frère cadet, le malheureux s'est suicidé dans un moment de découragement.

TENTATIVE DE VOL

Hier, vers trois heures du matin, des rôdeurs ayant été aperçus dans l'une des cours de l'hôpital de la Fraternité, les agents, requis au poste du 3e arrondissement, ont organisé des recherches qui sont restées sans résultat.

FÉDERATION SPORTIVE DU TRAVAIL

C'est le 12 juin qu'aura lieu, à Somain, la première journée du championnat du Nord d'athlétisme. Les préparatifs seront faits par la section sportive de Somain. Vu le nombre des clubs déjà engagés, la journée du 12 juin sera très intéressante. Le secrétaire du Comité, rappelle aux Clubs non encore engagés d'avoir à se hâter, car les inscriptions seront closes deux jours avant le championnat.

Pour tous renseignements et engagements, envoyer les demandes au camarade Hespel, 10, rue Kléber, cour Cabaret, à Roubaix.

VOL A LA TIRE

Mme Lefebvre, demeurant boulevard de Belfort, 25, a porté plainte contre un inconnu qui lui a dérobé son porte-monnaie, contenant 40 francs, alors qu'elle stationnait avec d'autres personnes à la porte de la boucherie Descamps, rue Pierre Motte.

ACCIDENT

Hier matin, Mme Vve Bernard-Rasson, 82 ans, rue Archimède, cour Polyte, 2, en tombant, hier, chez elle, s'est fracturée la jambe droite. M. le Docteur Desbonnets a ordonné son transfert à l'hôpital.

UNE JEUNE FILLE S'EST NOYEE

Nous avons relaté hier le suicide d'une jeune fille, accompli au quai de Marseille, dimanche soir, vers 11 heures, en présence de trois douaniers qui, ne sachant pas nager, ne purent tenter de sauver la malheureuse.

Le cadavre a été retrouvé hier dans le canal et a été rapidement identifié. C'est celui d'une jeune fille de 28 ans, Julie Decraene, bonnetière, qui demeurait rue des 3 Couleurs, 1, à Wattrelos.

Son corps a été déposé à la morgue de l'hôpital.

LA FETE DES FABRICANTS AURA LIEU LE 31 JUILLET

Suivant la délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 1921, la date de la fête des Fabricants coïncidera dorénavant avec celle de la foire de Tourcoing.

La fête des Fabricants est donc fixée cette année au dimanche 31 juillet et, par suite de ce changement, le concert public, qui devait être donné au parc Barbieux, par l'harmonie du Moulin et la « Cœcilia Roubaisienne », le dimanche 31 juillet prochain, n'aura pas lieu. Ce concert sera reporté au dimanche 7 août.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Roubaix s'est réuni lundi soir, à 18 h. 30, à l'Hôtel de Ville. M. Lebas, maire, présidait, assisté de MM. De Brabander, Thérin, Watremez, et Sory, adjoints.

REDUCTION DE LA PRIME DE CHERTE DE VIE. — Le Conseil Municipal, malgré son intention de maintenir le taux de la prime de cherté de vie du personnel municipal en coefficient de 4,14, après intervention du Préfet et du Trésorier-Général proteste à nouveau contre l'obligation dans laquelle il se trouve de ramener le taux de ladite prime au coefficient nouveau, c'est-à-dire à 3,68.

LA FETE DES FABRICANTS. — Le Conseil décide de faire coïncider le jour de la fête des Fabricants avec celui de la foire de Tourcoing, et le jour de la Ducasse de Roubaix avec celui de la fête de la Saint-Louis, à Tourcoing.

GRATIFICATION AU PERSONNEL. — Le Conseil vote un crédit de 1.000 fr. à répartir entre les employés qui, chargés du recensement, ont eu à fournir un travail supplémentaire.

BUDGET PRIMITIF DE 1921. — Retourné par la Préfecture pour être modifié, le projet du budget se présente actuellement comme suit : recettes ordinaires y compris la subvention de 2 millions à solliciter de l'Etat : 17.210.320 fr. 07 ; recettes extraordinaires, y compris l'avance remboursable de 1 million et demi à solliciter de l'Etat : 3.478.223 fr. 01. Total des recettes : 20.588.343 fr. 08

Dépenses ordinaires et extraordinaires : 20.588.343 fr. 08.

Le Conseil approuve le projet.

LA MAJORATION SUR LES TRAMWAYS

Un décret approuvant la majoration temporaire des tarifs sur les tramways de Roubaix et de Tourcoing, vient de paraître à l'Officiel.

LES FUNERAILLES DE NOS SOLDATS

Sous les auspices du « Souvenir Français » auront lieu jeudi 2 juin, à 2 heures et demie, les funérailles solennelles, avec service funèbre, à l'église Notre-Dame, de six de nos glorieux compatriotes revenus hier des cimetières du front.

Corbéaux, Albert, soldat au 43 R. I., croix de guerre ; Lambin Alfred, caporal au 243e R. I., médaille militaire, croix de guerre ; Crepel Henri, infirmier, 1er R. I., croix de guerre ; Desquiens Jules, sergent au 298e R. I., croix de guerre ; Fauveau Eugène, soldat au 33e R. I. ; Landrieux Achille, soldat au 17e E. T. Les sociétés patriotiques et militaires, le cercle militaire, l'Union des mutilés, la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, nous prient d'inviter leurs adhérents, libres ce jour-là, à assister en tête du cortège, autour de leurs drapeaux, aux funérailles du jeudi 3 juin. Assemblée rue Isabeau, au coin de la rue de Blanchemaille, à 2 h. 15.

— Les funérailles de Duponchel Léon, caporal au 1er chasseur, auront lieu jeudi 2 juin, à l'église St-Joseph, à 9 heures.

TOURCOING

UN CHIEN SUSPECT DE RAGE A ETE ABATTU

Hier, vers midi, un chien suspect de rage s'est réfugié chez M. Trentesaux, rue du Haze, 41. Un agent de police, requis, s'est rendu sur les lieux et a abattu l'animal. Le cadavre a été transporté ensuite à l'abattoir, où il sera examiné par le vétérinaire.

Le propriétaire du chien est inconnu. Aucune personne n'a encore été signalée comme ayant été mordue

DEUX CYCLISTES SE JETTENT CONTRE UN ATTELAGE

Deux cyclistes, MM. Gaston Lantoin, 15 ans, mécanicien, rue de Roncq, 240, et Auguste Dupont, 21 ans, chaudronnier, rue du Moulin, 24, passaient rue Nationale. A l'angle de la rue de Wailly, ils sont allés se jeter contre un attelage, conduit par M. Edgard Deschemucker, 18 ans, marchand de liqueurs, rue de Paris.

Le cheval et les deux cyclistes furent renversés. Les dégâts sont purement matériels : un brancard de la voiture brisé, et la bicyclette du mécanicien endommagée.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE ET ACCIDENTS DE TRAVAIL. — PAIEMENT DES ARRERAGES.

Les titulaires ayant déposé leurs titres à la Mairie, pourront toucher les arrérages de leur pension le vendredi 3 juin, de 9 à 11 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (cour d'honneur).

LE CURE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE RECOLTE UNE CONTRAVENTION

La police a rédigé hier contravention à la charge de M. l'abbé Paul Billaud, curé de l'église Saint-Jean-Baptiste, pour infraction à l'arrêté municipal du 27 mai 1907, sur la suppression des processions.

CONVOI D'EXTRADES

La gendarmerie belge a remis, avant-hier soir, aux mains de la gendarmerie de Tourcoing, quelques intéressants personnages réclamés par la justice française.

Elise Dupagne, 30 ans, réclamée pour avortement : Hubert Lenseigne, 20 ans, pour vol qualifié ; Charles Blomart, 31 ans, pour vol ; Eugène Barimont, 25 ans, pour vol et escroqueries : Edmond Letueur, 62 ans, pour faux-monnayage ; Charles Sprince, 64 ans, pour attentat à la pudeur ; Théo Vandenberghe, 37 ans, pour vol ; Edouard Deniel, 21 ans, pour escroqueries.

A LA PRISON, IL PREFERA LA MORT

La police arrêtait lundi soir en gare de Tourcoing, le nommé J.-B. Trinel, 42 ans, terrassier, sujet belge pour infraction à un arrêté d'expulsion, et le déposait à la chambre de sûreté.

Mardi matin, Trinel fut retrouvé pendu. Pour mettre son projet à exécution, il s'était servi du col de sa chemise qu'il avait déchiré et attaché à un montant de sa cellule.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 2 juin, les consultations auront lieu dans l'ordre ci-après :

Ecole de filles du Touquet : 1re séance à 9 heures pour les noms commençant par les lettres A à G ; 2e séance à 10 h. pour les lettres H à Z.

Ecole de filles du Centre : 1re séance à 14 heures et demie pour les lettres A à G ; 2e séance à 15 heures et demie pour les lettres H à Z.

Pour la bonne marche du service, le Comité de l'Œuvre des consultations recommande aux mamans de se conformer strictement à l'horaire ci-dessus. Celles qui ne seraient pas inscrites sont invitées à réclamer une carte d'admission à l'Office social, à la mairie.

VACCINATIONS GRATUITES. — Demain jeudi, à 15 heures, à l'école de filles, rue de Tourcoing, séance de vaccinations gratuites par M. le Docteur Braquet.

L'UNION CHORALE. — Ce soir mercredi, à 19 h. 30, au local habituel, répétition générale pour le Concert du 14 Juillet.

DETTE A PAYER. — La police a procédé hier, à l'arrestation du nommé Adolphe Vivier, 52 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, qui a à subir une peine de trois mois de prison prononcée par défaut le 4 novembre 1920, par le Tribunal Correctionnel de Lille, pour vol, escroquerie et abus de confiance.

Vivier a été conduit à Lille et écroué à la maison d'arrêt.

CROIX

VISITE DU PERCEPTEUR. — Le Maire de Croix informe les habitants que le Percepteur se tiendra à leur disposition le jeudi 2 juin, de 14 h. à 16 h., à l'estaminet de la salle des Fêtes : 1. Pour recevoir les contributions et taxes diverses ; 2. Pour payer les divers mandats de l'Etat et du Département.

CLASSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS. — La Commission chargée du classement des chevaux et mulets se tiendra Grand'Place, à Croix, le samedi 4 juin, à 14 h. précises.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 51

FOX-FILM

Voleurs de Femmes

GRAND CINÉ-ROMAN EN DOUZE EPISODES

ADAPTÉ PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HEE

SEPTIEME EPISODE

ENSEVELIS

Une épaisse colonne de fumée remonta, alors, par le puits. Les pirates durent sortir pour ne pas suffoquer.

Debora, ils se réjouirent de nouveau en considérant les ruines effondrées de la petite maison que les flèches avaient incendiée et qui finissait de se consumer.

Hassen ben Sabbath n'était pas encore satisfait. Son exaspération croissait. Il pensait à d'autres destructions, il voulait tout saccager !....

— Les deux autres bâtiments, cria-t-il, je les veux rasés et en flammes... S'il reste d'autres puits de mine, je veux qu'on les comble pour que les damnés soient plus sûrement ensevelis à jamais !

Comme des démons, les pirates coururent de tous côtés, utilisant jusqu'à la dernière caisse d'explosifs, jusqu'au dernier pétard.

Six explosions, coup sur coup, ébranlèrent le sol. Tout volait en éclats, s'effondrait, brûlait !... Il ne restait plus rien des Mines Hope !

Les « Voleurs de Femmes » contemplaient leur sinistre besogne avec une satisfaction délirante. Ils trépignaient d'enthousiasme comme s'ils eussent dansé quelque pas sauvage digne des chasseurs de scalps !

Ce n'était autour d'eux que ruines et qu'agonie !

D'épaisses colonnes de fumée noire s'élevaient de tous côtés vers le ciel.

Le Mahdi songea que cela attirerait bientôt les habitants des environs qui voudraient combattre le sinistre ou accourraient de toute façon.

Il donna l'ordre de la fuite pour regagner la côte et aller chercher abri et impunité dans leur repaire.

Que pouvait-il être advenu de nos héros ensevelis à quatre cents mètres sous terre ?

N'avaient-ils pas été tués par l'explosion, écrasés sous un éboulement dans leur galerie de fortune, si peu résistante, aux parois si meubles, si fragiles ?

Quel pouvait être leur sort épouvantable ?

Contraints par les événements précipités de cette action et pour les relater dans l'ordre, nous devons emmener nos lecteurs par la pensée au château mystérieux du Mahdi, où nous avons laissé nos autres personnages.

III. — L'ORGIE

On s'en souvient, au début de cette journée si fertile en incidents dramatiques, le lieutenant Morgan, resté volontairement dans le repaire des pirates pour essayer de porter secours à Eleanor et aux autres captives, avait fini par pouvoir rejoindre sa fiancée et ses compagnes, dans leur cellule.

Le moment était grave.

Livrés à eux-mêmes, les pirates laissés au château s'étaient emparés de barriques de vin et s'enivraient. Le vacarme croissait de minute en minute.

Zara et Roudeki, occupés dans les environs à surveiller la remise en état du sous-marin et, un peu plus loin, les réparations de l'hydravion N° 12, ne pouvaient intervenir, ignorant les agissements de la bande.

Les hommes de ben Sabbath voulaient se venger d'avoir été si sévèrement admonestés par leur chef furieux de l'évasion de Ruth et de Bob.

Ils avaient résolu de s'en prendre aux captives restées dans la cellule.

— Rien ju'une, disaient les plus entreprenants, notre Maître ne peut pas nous la refuser... et nous allons la prendre ! Nous la brûlerons... et nous pourrons raconter, s'il le faut, qu'elle a pu s'échapper !

Cette menace, un des geôliers l'avait dite aux prisonnières, et la terreur s'était emparée d'elles toutes. L'arrivée inattendue, surprenante, de James Morgan qui avait surgi tout à coup dans le donjon, n'avait pas amoindri leurs transes. Que pouvait le courageux officier contre tous ces forcenés ?

Ils rôdaient déjà, titubant, chantant, dans le large corridor servant d'accès au donjon.

Bientôt l'un des bandits viendrait réclamer une des malheureuses, la victime qui serait sacrifiée en représailles !

S'ils avaient su le terrible sort de Bob et de Ruth, les pirates eussent-ils vraiment trouvé leur vengeance légitime ?

Cependant, les douze jeunes filles entouraient James Morgan et le suppliaient de diriger la résistance, de trouver un moyen pour obvier à la menace qui devait se réaliser bientôt.

Eleanor, pour la dixième fois, répétait :

— Si ma sœur a pu s'échapper, nous pouvons être certaines qu'elle reviendra bientôt à la tête de secours.

Priscilla Whitney, plus pondérée, émettait des doutes et insistait pour qu'on ne se laissât pas aller aux espérances trop aléatoires. Il fallait agir, et sans retard, ne compter que sur soi.

L'as aviateur n'avait pas encore dit ce qu'il prétendait faire. Il songeait. Il avait besoin de tout son sang-froid. La résistance, s'il la jugeait possible, ou la riposte, devait être bien préparée, et sûre. Il évoquait ses duels aériens. Avant de se risquer, il faut être maître de soi, tout régler, tout prévoir, pour parer ou se soustraire. S'il ne se sentait pas capable de résister par la force, il fallait battre en retraite, c'est-à-dire, dans le cas présent, se dissimuler le mieux possible en attendant une meilleure occasion d'intervenir.

L'action déclenchée : ou bien il en sortirait victorieux — et c'était peu probable — ou bien il serait battu et lapidé et les captives se trouveraient encore en plus mauvaise posture. Abattre son ennemi ou être abattu par lui, l'officier connaissait le dilemme.

— Il ne faut pas qu'ils m'aperçoivent parmi vous, dit-il, comme première déduction.

— Sous une couverture, on pourra vous dissimuler dans un coin, proposa Corinne Worth.

Les autres s'inquiétèrent :

— Alors ?... On va les laisser faire ?... Ils pourront entrer et s'emparer de l'une de nous sans que nous tentions quelque chose ? C'est affreux ! C'est impossible !

— Doucement, Miss, reprit le lieutenant. Prudent ne veut pas dire peureux, je vous donne ma parole que, moi vivant, pas une brute n'entrera dans cette cellule.

La confiance revenait. Ces paroles mâles, dites d'une voix vibrante, calmèrent les plus craintives.

— J'ai trouvé ! s'exclama James. Eleanor, prenez cette couverture, je vais faire la courte échelle, vous monterez sur mes épaules et vous obstruerez l'ouverture de ce soupirail. Obtenons, ici, l'obscurité la plus complète.

La sœur de Ruth obéit. Les autres jeunes mariées se groupèrent et se tinrent toutes ensemble.

Du dehors, les pirates ne pouvaient plus rien apercevoir. L'officier aurait ainsi la latitude d'agir comme bon lui semblerait.

Il entraîna sa fiancée vers la porte.

— Chérie, lui dit-il, votre bras peut-il passer entre les barreaux du judas ?

Eleanor affirma que cela était faisable.

— Bien ! continua Morgan. Lorsqu'un des hommes essayera d'ouvrir les verrous à l'extérieur, vous frapperez sur sa main, de toutes vos forces. Il vous faudrait une pierre ou un instrument contondant, ou mieux encore — j'y pense — un éclat de la cruche que nous allons casser...

Priscilla Whitney, revenue auprès d'eux, brisa le broc contre le mur et, à tâtons, choisit un éclat le plus aign. Elle proposa :

— Voulez-vous que je me poste, moi, pour frapper au moment opportun ? Je suis plus vigoureuse que Miss Storrow.

— Je sais, répliqua James, mais votre bras est plus gros que celui de ma fiancée et ne passerait pas, peut-être, entre les barreaux.

Priscilla reconnut la justesse de cette observation. Eleanor, sa main crispée sur le morceau de grès, se tint en sentinelle